



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine
Direction du Budget et des Approvisionnements

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
AO/Z00/DBA/032/2018

FOURNITURE DE LOGICIELS SPECIFIQUES

AVRIL 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1.1 - Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

1.2 - Objet

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture des logiciels spécifiques ci-après :

- vingt-deux (22) licences de l'outil MS Office Professionnelle 2016 ;
- une (1) licence du logiciel STATA ;
- une (1) licence d'un logiciel de comptabilité ;
- logiciel d'édition de fichiers au format PDF composé de
 - deux (2) licences du logiciel Adobe Acrobat Pro 2017 ;
 - une (1) licence du logiciel Creative Cloud ;
 - deux (2) licences de l'outil Nitro PDF Professional.

1.3 - Allotissement

Le dossier comprend les quatre lots (4) lots distincts suivants :

- Lot 1 : Logiciel Microsoft Office : vingt-deux (22) licences de l'outil MS Office Professionnelle 2016 ;
- Lot 2 : Logiciel de statistiques et d'économétrie : une (1) licence du logiciel STATA ;
- Lot 3 : Logiciel de comptabilité : une (1) licence d'un logiciel de comptabilité ;
- Lot 4 : Logiciel d'édition de fichiers au format PDF composés de :
 - deux (2) licences du logiciel Adobe Acrobat Pro 2017 ;
 - une (1) licence du logiciel Creative Cloud ;
 - deux (2) licences de l'outil Nitro PDF Professional.

1.4 - Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans le domaine.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

1.5 - Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

1.6 - Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

1.7 - Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent-vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

1.8 - Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices des logiciels et licences proposés par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission pourront être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

1.9 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

1.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro sera accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

1.11 - Prix de l'offre

Tous les logiciels et licences figurant sur la liste devront être énumérés. Leur prix devra figurer séparément sur le cadre de devis joint à l'annexe 2. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

1.12 - Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées seront les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, après la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65 %), après téléchargement conforme des logiciels et licences, attesté par la signature d'un procès verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie de la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

1.13 - Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

1.14 - Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché des logiciels et licences, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

1.15 - Formation

Aucune formation n'est prévue dans le cadre du présent appel d'offres.

1.16 - Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention : « **FOURNITURE DE LOGICIELS SPECIFIQUES** ».

Les enveloppes intérieures et extérieures devront être adressées à Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements.

Les enveloppes intérieures devront comporter, en outre, le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en quatre (4) parties distinctes, comme suit :

1. présentation du soumissionnaire ;
2. offre technique ;
3. offre financière.

Chaque partie devra être placée sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

1.16.1 - Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants, le cas échéant, comprendra :

- une présentation générale ;
- les références techniques similaires.

1.16.2 - Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- la description détaillée des logiciels et licences proposés ;
- une présentation générale des caractéristiques des logiciels et licences ;
- la formulation d'avis et remarques.

1.16.3 - Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes. Ils seront fermes, non révisables, et comprendront tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des logiciels et licences, conformément à la méthodologie TCO « Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- coût d'acquisition pour le client final (investissement initial) ;
- coût de maintenance.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

1.17 - Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que leurs références bancaires indiquées comme ci-après :

-
- Code Banque ;
 - Code guichet ;
 - N° du compte ;
 - Clé RIB ;
 - IBAN ;
 - SWIFT.

Les soumissionnaires devront, en outre, communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société, le cas échéant.

Tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat, en cas d'attribution de marché.

Les soumissionnaires établis en dehors de la zone UMOA sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

1.18 - Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties et indiquant le chef de file dudit groupement. Seuls les groupements solidaires sont autorisés.

1.19 - Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder 30% de la valeur du contrat initial.

1.20. Lettre-type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint à l'annexe 1 (Formulaire de soumission), qui devra être dûment signé par le mandataire légal.

1.21 - Date et heure limite de remise des offres

Les offres doivent être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5e étage de la Tour le **vendredi 11 mai 2018 à 17 heures TU au plus tard**, délai de rigueur.

Pour les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fait foi.

1.22 - Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

1.23 - Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

1.24 - Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante. Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

1.25 - Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

1.26 - Délai de téléchargement

Le délai de téléchargement des logiciels et licences devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

1.27 - Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après téléchargement des logiciels et licences et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la demande de la BCEAO, à la fin de la période de garantie d'un an, après la levée de toutes les réserves éventuelles et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des logiciels et licences livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux (2) parties.

1.28 - Garantie

Tous les logiciels et licences devront être livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date et être couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un (1) an au moins.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux logiciels et licences livrés ne devront pas être antérieure à la date du le procès-verbal de réception provisoire. Le non respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des logiciels et licences et tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées durant la période de référence.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période, à compter de la date de signature du procès verbal de réception provisoire.

1.29 - Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront fournir, dans leur soumission, la preuve de leur agrément par les éditeurs des logiciels et licences dont les matériels sont fournis.

1.30 - Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

1.31 - Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires peuvent prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Logiciels Microsoft Office

- Microsoft Office Professionnel 2016, édition en langue française ;
- Compatible avec les plateformes Windows 7, 8.1, et 10, en version 64 bits ;
- Licences en volume, support d'installation téléchargeable en ligne, transférable d'un poste de travail à un autre ;
- Fournisseur agréé Microsoft.

Logiciel Stata

- STATA SE/15 Network licence with PDF documentation ;
- Compatible avec les plateformes Windows 7, 8.1, et 10 en 64 bits ;
- Revendeur agréé STATA 15 de l'éditeur StataCorp.

Logiciel de Comptabilité

- Sage comptabilité ligne 100 ;
- Compatible Plateformes Windows 7, 8.1, et 10, en version 64 bits ;
- Édition monoposte ;
- Gestion des accès ;
- Gestion des exercices ;
- Gestion des comptes généraux et des tiers ;
- Prise en charge des compatibilités générales et auxiliaires ;
- Saisie des écritures ;
- Édition du grand-livre, des journaux et du bilan ;
- Éditions diverses ;
- Fournisseur agréé Sage.

Logiciels d'édition de fichiers au format PDF

- Compatible avec les plateformes Windows 7, 8.1, et 10, en version 64 bits ;
 - Support d'installation téléchargeable en ligne et licence transférable d'un poste de travail à un autre ;
 - Fournisseur agréé Adobe et Nitro.
-

ANNEXE1**Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture de logiciels spécifiques

Nous, soussignés soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture de logiciels spécifiques pour un montant total de FCFA HT/HD ou euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 2**CADRE DE DEVIS**

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Lot 1				
1	Logiciel Microsoft Office Licences de l'outil MS Office Professionnelle 2016	22		
Lot 2				
2	Logiciel de statistiques et d'économétrie Licence du logiciel STATA	1		
Lot 3				
3	Logiciel de comptabilité Licence d'un logiciel de comptabilité	1		
Lot 4 : Logiciel d'édition de fichiers au format PDF composé de				
4	Licence du logiciel Adobe Acrobat Pro 2017	2		
5	Licence du logiciel Creative Cloud	1		
6	Licence de l'outil Nitro PDF Professional	2		
Montant total HT				